

Le 19 octobre 2011

## **Secteur optionnel : Le Pôle AOC/CSMF dénonce l'attitude dangereuse du Bloc**

Le Pôle AOC/CSMF, qui regroupe les anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens confédérés, s'élève contre l'attitude dangereuse du Bloc qui conduit les praticiens dans un mur.

En effet, le Pôle AOC/CSMF met en garde ceux-ci contre l'attitude du Bloc qui, au lieu de soutenir l'application du secteur optionnel, les vend littéralement aux complémentaires santé car les tarifs optionnels que le Bloc se prépare à négocier avec la Mutualité Française signifient une contractualisation individuelle, à la tête du client, qui non seulement laissera de nombreux spécialistes du bloc opératoire sur le « carreau », mais surtout entraînera, à terme, une baisse des tarifs puisqu'elles ne visent que des économies sur le tarif des actes qu'elles rêvent d'encadrer et non pas leur nécessaire revalorisation. Les autres professionnels de santé qui se sont laissés piéger dans ce système souffrent aujourd'hui de tarifs, toujours plus bas, que les complémentaires leur imposent.

Le Pôle AOC/CSMF refuse cette politique suicidaire et exige l'application immédiate du secteur optionnel qui seul permet de solvabiliser les compléments d'honoraires, pour le secteur 2 et les médecins de secteur 1 titrés, sans forfaitiser la valeur de l'acte comme voudraient le faire les complémentaires et le Bloc. Malheureusement, la situation économique ne permet pas une mise en œuvre étendue, d'entrée de jeu, à tous les spécialistes et en particulier à ceux de secteur 1, mais ceci n'est pas une raison pour ne pas saisir cette opportunité qui constitue une vraie réponse au développement de l'accès aux soins. Seule la réussite de cette démonstration conduira à l'élargissement du secteur optionnel à tous, comme ne cesse de le réclamer la CSMF.

Le Pôle AOC/CSMF poursuit son combat pour la revalorisation des actes et rappelle que la nouvelle convention comporte des avancées qui doivent être concrétisées dont le rebasage de la CCAM technique. Elle comporte aussi l'inscription au tarif cible des nouveaux actes hiérarchisés avant le 31 décembre 2011.

Contrairement au Bloc, le Pôle AOC/CSMF a fait le choix d'une politique responsable.

Nous nous engageons à ne pas vous précipiter seuls dans le chaos des mutuelles.

**Contact presse : Jacques CATON  
Président de l'AOC/CSMF  
Tél. 06.07.39.76.15**